Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902290-20251216-D50_2025-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 12
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 2

Date de la convocation : 12.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : Erwan CROUAN, Myriam THEBAULT, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD, Aline BERNARD, Dominique LOUVEL, Ronan LE PALUD, Cécile BARAËR
Excusés : Jean-Luc PETILLON, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES CHARREL
Absent :
Monsieur Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

D_50_2025

Convention 2026 avec Objectif Emploi Solidarité

Il est proposé de poursuivre la collaboration entamée en 2025 avec Objectif Emploi Solidarité.

L'association Objectif Emploi Solidarité est agréée en tant que structure d'insertion pour la réalisation de « chantiers d'insertion » comportant des travaux d'entretien des espaces verts.

La convention de partenariat, permet à la commune de recevoir ces chantiers. Les missions sont réalisées selon le programme défini par la commune.

Il s'agit de travaux de :

- ✓ débroussaillage ;
- ✓ désherbage de voirie ;
- ✓ taille de haies,
- ✓ petit tronçonnage,
- ✓ élagage, etc…

Objectif Emploi Solidarité met à disposition :

- ✓ une équipe composée de salariés apprenants embauchés sous Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI),
- ✓ un encadrant technique qui est salarié permanent.

Objectif Emploi Solidarité met également à disposition :

- ✓ son véhicule de transport de l'équipe,
- ✓ son matériel thermique (débroussailleuse, tronçonneuse, tailles haies, tondeuses, etc.),

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902290-20251216-D50_2025-DE

- ✓ ses outils à main,
- ✓ les équipements de protection individuelle.

En contrepartie, la commune de Quéménéven met à disposition :

- ✓ une salle destinée à la restauration des salariés ;
- ✓ les panneaux de signalisation temporaire conformément aux règles de sécurité routière ;
- ✓ occasionnellement, certains matériels et consommables non fournis par Objectif Emploi Solidarité nécessaires à la sécurité de l'usager pour la bonne exécution de la prestation.

L'équipe du chantier d'insertion interviendra 12 journées équipe au cours de l'année 2026 pour un montant de 6 240 €. La rémunération des prestations est fixée à 520.00 € par journée équipe.

La durée de travail des personnes en insertion chez Objectif Emploi Solidarité est de 30 heures par semaine comprenant 28 heures de temps de travail consacrées à la « production » et 2 heures de temps de travail consacrées à l'accompagnement socioprofessionnel.

Le contrat est conclu du 01/01/2026 au 31/12/2026. La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois.

***

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 10 voix pour et 2 abstentions :

- d'approuver le partenariat entre la commune et Objectif Emploi Solidarité,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à venir.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Erwan CROUAN

